

### MARCHES PUBLICS DE FCS

### **ACTE D'ENGAGEMENT**

### LOT UNIQUE

Pouvoir adjudicateur IFREMER

Objet du Marché:

Marché pour l'acquisition d'un mini-robot sous-marin (mini-rov) instrumenté avec kit de développement et charges utiles

Marché à procédure adpatée passé en application de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016

Ordonnateur : Le Président de l'IFREMER

Référence du projet de marché: 172215895

Numéro du marché notifié :

Numéro SAP:

### **SOMMAIRE**

ARTICLE 1 - CONTRACTANT(S)	3
ARTICLE 2 –PRIX DES PRESTATIONS FERMES	
ARTICLE 3 -PRIX DES PRESTATIONS SUR BONS DE COMMANDE	
ARTICLE 4 –DUREE DE VALIDITE DU MARCHE	
ARTICLE 5 - PAIEMENTS	
ARTICLE 6 - SOUS-TRAITANCE	8
ARTICLE 7 - AVANCE	9

# **ARTICLE 1 - CONTRACTANT(S)**

# **CONTRACTANT UNIQUE**

JE, contractant unique soussigné
Nom, Prénom : CHARDARD, Yves
Qualité : <b>Président</b>
Société : <b>SUBSEA TECH</b>
Forme juridique : <b>SAS</b>
Siège social (adresse complète) 167 Plage de l'Estaque 13016 MARSEILLE France
Immatriculé à l'INSEE :
numéro SIREN : <b>485 282 370</b>
numéro SIRET : <b>485 282 370 00033</b>
code d'activité économique principale (APE) : <b>7112B</b>
Immatriculé au registre du commerce du Greffe du Tribunal de (lieu) <u>Marseille</u> sous le n° <b>485 282 370</b>
Immatriculé au répertoire des métiers de la Chambre des Métiers de (lieu)sous le n°sous le n°sous le n°
D-CONTRACTANTS (en cas de groupement)
-CONTRACTANTS (en cus de groupement)

# <u>CO</u>

Il appartient aux candidats de compléter cette clause en cochant la solution choisie.		
парратен	dux cultulatis de completer celle clause en cocham la solollon choisie.	
En cas de g	roupement, indiquer la forme du groupement :	
	Groupement solidaire	
	Groupement conjoint	

En cas de groupement conjoint, le mandataire du groupement conjoint est solidaire.

# 1er contractant

Nom, Prénom :
Qualité :
Société :
Forme juridique :
Siège social (adresse complète)
Immatriculé à l'INSEE :
numéro SIREN :
numéro SIRET :
code d'activité économique principale (APE) :
Immatriculé au registre du commerce du Greffe du Tribunal de (lieu)
sous le n°
Immatriculé au répertoire des métiers de la Chambre des Métiers de (lieu)sous le n°

### 2ème contractant

Nom, Prénom :	
Qualité :	
Société :	
Forme juridique :	
Siège social (adresse complète)	
Immatriculé à l'INSEE :	
numéro SIREN :	
numéro SIRET :	
code d'activité économique principale (APE) :	
Immatriculé au registre du commerce du Greffe du Tribunal de (lieu)sous le n°	
Immatriculé au répertoire des métiers de la Chambre des Métiers de (lieu)sous le n°	
Mest mandataire du groupement. Pour rappel, en cas de groupement conjoint, le mandataire est obligatoirement solidaire.  A ce titre, le présent acte d'engagement est valablement signé par le mandataire dûment mandaté à cet effet (joindre obligatoirement les pouvoirs des co-traitants nabilitant le mandataire à signer l'offre).	
cas de groupement conjoint, le mandataire est obligatoirement solidaire.  A ce titre, le présent acte d'engagement est valablement signé par le mandataire dûment mandaté à cet effet (joindre obligatoirement les pouvoirs des co-traitants	

#### **Engagements**

après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et des documents qui y sont mentionnés

M'engage (Nous nous engageons) sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations aux conditions particulières ci-après, qui constituent l'offre.

La validité de l'offre est de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Il est précisé que la signature de l'acte d'engagement par le candidat implique qu'il accepte le contenu de l'ensemble des pièces contractuelles du marché. Les candidats n'ont pas à apporter de compléments ou de modification au cahier des charges techniques, au CCAP, ni aux annexes. Néanmoins, dans le cas où la rédaction de ces pièces paraîtrait ambiguë ou anormale au candidat, il appartient de le signaler par écrit au pouvoir adjudicateur.

### **ARTICLE 2 - Prix des prestations fermes**

Les prix indiqués au tableau ci-dessous sont établis en valeur au mois d'octobre 2017.

Les prestations fermes objet du présent article sont rémunérées par application d'un prix global et forfaitaire.

Le présent marché est composé de prestations fermes selon les postes définis ci-dessous. Ces prestations sont exécutoires dès la notification du marché.

		Prestations	fermes		
	Fabrication	et livraisons du mini	-robot sous-marin (mir	ni-rov)	
postes	oostes Libellé des postes	Unité de Quantité commande	Quantité commandée	Montant en euros	euros
				НТ	TTC
1	Fabrication du Mini ROV avec poste de pilotage et accessoires conformément aux exigences définies au cahier des charges techniques	Forfait	1	45 320,00	54 384,00
2	Kit développement logiciel	Forfait	1	24 205,00	29 046,00
3	Essais et reception des prestations fermes	Forfait	1	2 190,00	2 628,00
		TOTAL PR	ESTATIONS FERMES	71 715,00	86 058,00

#### ARTICLE 3 –Prix des prestations sur bons de commande

Les prix des prestations sur bons de commande sont établis en valeur au mois d'octobre 2017.

Les prestations sur bons de commande objet du présent article sont rémunérées par application de prix unitaires définis au bordereau des prix unitaires (BPU).

Les montants minimum et maximum de prestations pouvant être commandées sur bons de commande sont :

Montant	Montant
H.T. minimum sur 4 ans	H.T. maximum sur 4 ans
Sans montant minimum	50 000 € HT

Les prestations à bons de commande étant passés sans montant minimum, Le titulaire ne peut prétendre à aucune contrepartie notamment financière en cas d'absence de commande du pouvoir adjudicateur sur ces prestations. En revanche, au titre du montant maximum défini ci-dessus, le titulaire doit pouvoir exécuter les prestations à hauteur du montant maximum notifié au marché. Ce montant est une limites plafond que le pouvoir adjudicateur s'engage à ne pas dépasser. Si le pouvoir adjudicateur n'atteint pas ces montants ou quantités maximum le titulaire ne peut prétendre à aucune contrepartie notamment financière.

#### ARTICLE 4 - DUREE DE VALIDITE DU MARCHE

La durée de validité du marché est de 4 ans à compter de sa date de notification. C'est la période pendant laquelle s'exécutent les prestations fermes. C'est aussi la période pendant laquelle il est possible de notifier des bons de commande, sous réserve que la durée d'exécution des bons de commande ne dépasse pas la date de fin de validité du marché.

### **ARTICLE 5 - PAIEMENTS**

La personne publique se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit (sinon joindre RIB):

BNP PARIBAS Relevé d'Identité Bancaire / IBAN	
Cadre réservé au destinataire du RIB	
Titulaire du Compte SAS SUBSEA TECH	
Domiciliation BNPPARB COTE D AZUR ENTR (02816)  RIB: 30004 01986 00010078454 66 IBAN: FR76 3000 4019 8600 0100 7845 466 BIC: BNPAFRPPXXX	
Dans le cas d'un groupement, le mandataire devra indiquer si les paiements se ferc compte unique ou sur des comptes individualisés et devra fournir une répartition de paiement.	
ARTICLE 6 - SOUS-TRAITANCE  (à prendre obligatoirement en compte en cas de sous-traitance envisagée dès la présentation de l'offre)	
Nom du sous-traitant : (Raison sociale – forme juridique - adresse – nom du responsable)	

### Montant des sommes à payer directement au sous-traitant :

Nature des prestations sous-traitées :

	Montant HT	TVA 20 %	Montant TTC
Montant global			

Montant TTC 6	en lettres :
Forme des prix	<u>x :</u>
Avance du so	ous-traitant:
	Le sous-traitant demande à bénéficier de l'avance.
	Le sous-traitant ne demande pas à bénéficier de l'avance.
	nt devra fournir les pièces justitificatives (sociales et fiscales) ainsi que ses ofessionnelles et financières conformément aux articles 6.1 et 6.3 du règlement ation.
Dans le cas o paiement dire	où la partie sous-traitée est supérieure à 600 € TTC, le sous-traitant a droit au ect.
d'agrément or réputée pren	agement constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est dre effet à la date de notification du marché; cette notification est réputée ceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat nce.
ARTICLE 7 - AV	<u>VANCE</u>
Le marché p l'article 5.1 du	révoit le versement d'une avance du titulaire dans les conditions définies à CCAP.
$\boxtimes$	Le titulaire demande à bénéficier de l'avance.
	Le titulaire ne demande pas à bénéficier de l'avance.
Fait en un seu	l original,
	'un contractant unique :  Subsea Tech  SAS au capital de 60 000 euros  SAS au capital de 60 000 euros  167 Plage de l'Estaque, 13016 Marseille, France  167 Plage de l'Estaque, 13016 Marseille, France  Tél. :+33 (0)4 91 51 76 71 - contact@subsea-tech.com  ROS Marseille 485 282 370 - TVA FR21485282370

Dans le cas d'un groupement :

(signatures de chacun des co-contractants ou signature du mandataire si celui-ci est habilité à signer au nom du groupement (joindre obligatoirement le ou les pouvoirs)

### <u>Visas</u>

A PLOUZANE, le

est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement

A PLOUZANE, le Pour le Président,